

## COMMUNE LE DONJON

## Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION  
DE LA CIRCULATION PLACE Jean Marie MERCIER

## ORGANISATION - FOIRE AUX CHEVAUX

*Le Maire*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1 à L2212-5 et L2213-1 à L 2213-4,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 à R 417-12,

VU la demande de *M. GACON Hubert – membre du Syndicat de Cheval de Trait Bourbonnais 03000 MOULINS*, pour l'organisation d'une foire aux chevaux le samedi 6 août 2022 pendant toute la durée de la manifestation.

CONSIDERANT qu'il a lieu de réglementer l'accès sur la place Jean Marie Mercier sur le territoire de la commune de Le Donjon pour le bon déroulement de la manifestation et sécuriser la zone.

**ARRETE**

**Article 1** : Le vendredi 5 août à partir de 18 h 00 au samedi 6 août 2022 jusqu'à 23h00 :

➤ La circulation sera interdite à tous les véhicules pendant toute la durée de la manifestation

« Place Jean Marie Mercier – 03130 LE DONJON »

**Sauf** : services de secours, organisateurs (besoin des services)

**Article 2** : La signalisation sera matérialisée et mise en place par la commune.

**Article 3** : Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté sera transmis à :

➤ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE DONJON

➤ M. GACON Hubert membre du Syndicat de Cheval de Trait Bourbonnais 03000 MOULINS

Fait à LE DONJON, le 19 juillet 2022

Guy LABBE, Maire

